



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

281. Libertin. Vagabond. Bandit.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

prit comme à celle du corps : la seconde ne convient qu'à cette dernière sorte d'action.

Le *pareffeux* craint la peine & la fatigue ; il est lent dans ses opérations , & fait traîner l'ouvrage. Le *fainéant* aime à être désœuvré ; il hait l'occupation , & fuit le travail.

279. LACHE. POLTRON.

Le *lâche* recule ; le *poltron* n'ose avancer. Le premier ne se défend pas , il manque de valeur. Le second n'attaque point , il pêche par le courage (a).

Il ne faut pas compter sur la résistance d'un *lâche* , ni sur le secours d'un *poltron*.

(a) Voyez tome II , art. 221.

280. LARRON. FRIPPON. FILOU.
VOLEUR.

Ce sont gens qui prennent ce qui ne leur appartient pas , avec les différences suivantes. Le *larron* prend en cachette , il dérobe. Le *frippon* prend par finesse , il trompe. Le *filou* prend avec adresse & subtilité , il escamote. Le *voleur* prend de toutes manières , & même de force & avec violence.

Le *larron* craint d'être découvert ; le *frippon* , d'être reconnu ; le *filou* , d'être surpris ; & le *voleur* , d'être pris.

281. LIBERTIN. VAGABOND. BANDIT.

Le dérèglement est le partage de tous les trois : mais le *libertin* pêche proprement contre les bonnes mœurs ; la passion ou l'amour du plaisir le domine : le *vagabond* manque par la conduite ; l'indocilité ou l'amour excessif de

la liberté l'écarte des bonnes compagnies: le *bandid* peche par le cœur & la probité; il ne se conforme pas même aux loix civiles.

282. ACCUSATEUR. DÉNONCIATEUR.
DÉLATEUR. (N.)

* Termes relatifs à une même action, faite par différents motifs; celle de révéler à un supérieur une chose dont il doit être offensé, & qu'il doit punir (*Encycl. IV*, 830.)

* L'*accusateur* intéressé comme partie ou comme protecteur de la société civile, poursuit le criminel devant le tribunal de la Justice, pour le faire punir. Le *dénonciateur*, zélé pour la loi, révéle aux supérieurs la faute cachée, & leur fait connoître le coupable: il n'est point obligé à la preuve; c'est à ceux-là à faire ce qu'ils jugent à propos, soit pour s'affurer de la vérité, soit pour remédier au mal. Le *délateur*, dangereux ennemi des particuliers, rapporte tout ce qu'ils échappent dans leurs discours ou dans leurs actions de non conforme aux ordres ou à l'esprit du ministère public; il se masque souvent d'un faux air de confiance.

Il faut, pour se porter *accusateur*, être très-assuré du fait, en avoir des preuves suffisantes, & prendre un grand intérêt à la punition. Dès qu'on a la moindre connoissance d'une conspiration contre l'Etat ou contre le Prince, on doit en être le *dénonciateur*; autrement on en devient le complice. On regarde toujours le *délateur* comme un odieux personnage, sujet à donner une tournure de crime aux choses innocentes: les gens de cette espece ne sont guere en